



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Service Connaissance prospective,
Evaluation environnementale

Affaire suivie par : COPREV

Tél. : 02 99 33 45 38

autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Rennes, le 18 OCT. 2017

Le Directeur régional,

à

Préfecture d'Ille et Vilaine
DDTM 35 – Eau et biodiversité
Le Morgat
12 rue Maurice Fabre
CS 23167-35031 Rennes cedex

à l'attention de Véronique Delaunay

REÇU LE

27 OCT. 2017

DDTM 35
Service Eau et Biodiversité

Objet : Saisine de l'Ae- Autorisation unique loi sur l'eau -ZAC de la Plesse à Betton.

Par lettre datée du 13 octobre dernier, vous m'interrogez sur la nécessité pour l'Ae de produire un nouvel avis pour le dossier de la ZAC de la Plesse à Betton dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale unique » au titre de la loi sur l'eau.

Selon l'article L122-1-1 alinéa III du code de l'environnement, un nouvel avis peut être formulé sur une étude d'impact actualisée au regard de compléments demandés ou de l'identification de nouveaux impacts notables lors de l'évolution du projet.

En substance, l'étude d'impact présentée n'a pas été actualisée. Une nouvelle saisine de l'Ae n'est donc pas nécessaire.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Le chef du service connaissance
prospective et évaluation

Pascal Brérat



certificat A 2631

Horaires d'ouverture : 9h-12h / 14h-17h (sauf vendredi 16h)
Tél. : 33 (0)2 99 33 45 55 – fax : 33 (0)2 99 33 45 16
L'Armorique - 10, rue Maurice Fabre - CS 96515
35065 Rennes cedex

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr